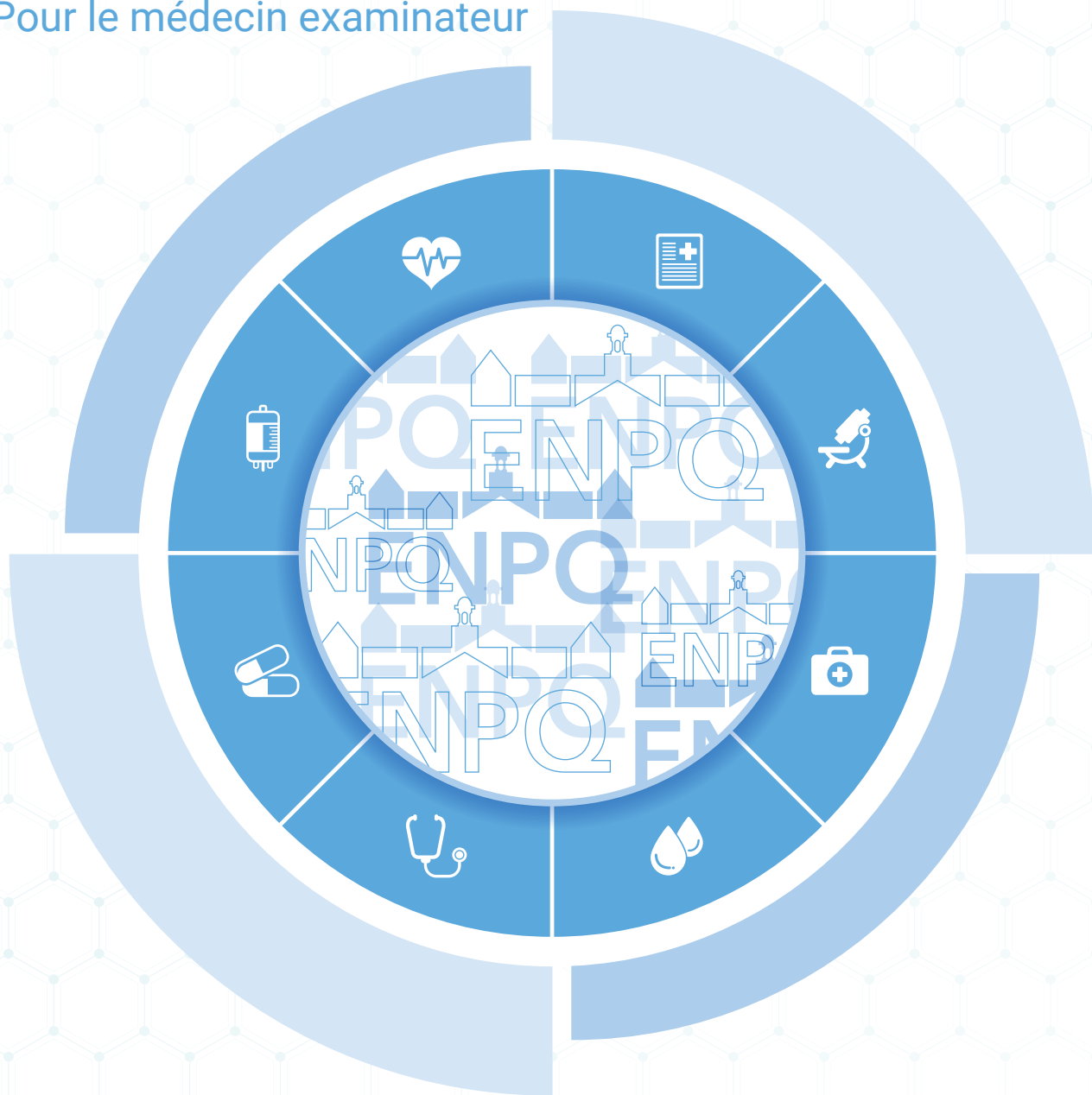


# Guide des normes médicales

Module Acuité Auditive  
Pour le médecin examinateur



Bureau du registraire et des communications

Les normes médicales sont révisées et élaborées par TELUS Santé

École nationale  
de police

Québec 

TELUS Santé

# Acuité Auditive

Module révisé - Version juin 2022

Entrée en vigueur le 8 décembre 2022

Amendé le 1<sup>er</sup> septembre 2023

©École nationale de police du Québec, 2022  
Gouvernement du Québec  
Tous droits réservés

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit, doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec

# Table des matières

<b>1. ACUITÉ AUDITIVE</b> .....	4
<b>1.1 IMPACT SUR LA PERFORMANCE</b> .....	4
<b>1.2 ÉVALUATION MÉDICALE</b> .....	5
<b>1.3 CRITÈRES D'EXCLUSION</b> .....	5
<b>2. ARTICLE FINAL</b> .....	6
<b>ANNEXE 1</b> .....	7
<b>ANNEXE 2</b> .....	8
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	9

# 1. ACUITÉ AUDITIVE

Une bonne audition est essentielle pour les fonctions policières. Les fonctions exercées par les officiers de police requièrent des capacités auditives comprenant la détection, l'identification et la localisation des sons ainsi que la reconnaissance de la parole.<sup>i,ii,iii,iv</sup> Les policiers doivent être en mesure de communiquer efficacement dans une variété de situations (y compris les conversations en personne, les appels téléphoniques et communications radio) ainsi que de reconnaître et de localiser des sons tels que des coups de feu, des bruits de pas et des appels à l'aide.<sup>3,v,vi,vii</sup> Ils doivent également être capables d'effectuer ces tâches dans des environnements calmes comme dans le bruit.<sup>2,3,4</sup>

Le test auditif le plus courant pour évaluer l'aptitude au travail est l'audiométrie tonal.<sup>1,2,4,5,6,viii</sup> Ce test sert à évaluer le seuil de perception de son à différentes fréquences sonores. L'usage de l'audiogramme tonal dans ce contexte est basé sur la notion que les personnes dont l'audition se situe dans les seuils normaux établis pour le test ont une acuité auditive adéquate pour les tâches de leur emploi.<sup>2,5,6</sup> Cependant, bien que l'audiogramme tonal est bon pour identifier la présence d'un déficit auditif, il ne permet pas d'évaluer l'impact fonctionnel d'une perte auditive.<sup>1,2,4,6,7,ix</sup>

La Commission canadienne des droits de la personne exige que les critères d'exclusion de l'emploi soient compatibles avec les exigences réelles du poste.<sup>1</sup> Cela nécessite l'établissement d'un lien valide entre les critères d'exclusion et la capacité auditive fonctionnelle requise pour effectuer le travail.

Ceci a remis en question la validité de l'audiométrie tonal comme test d'évaluation de l'aptitude auditive pour le travail et à une recommandation pour des tests auditifs fonctionnels pour l'évaluation de l'aptitude au travail par plusieurs organisations canadiennes y compris la California Peace Officers' Standards and Training (POST) Commission, la Gendarmerie royale canadienne, Pêches et océans Canada, et le Ontario Association of Chiefs of Police.

La California POST Commission, qui fournit des directives en matière d'aptitude physique aux services de police en Californie, propose une évaluation auditive en deux étapes pour déterminer l'aptitude au travail. Les candidats subissent d'abord un test audiométrique au moyen d'un audiogramme tonal. Ceux qui ne satisfont pas à la norme recommandée pour l'audiométrie tonale subissent ensuite un test auditif fonctionnel au moyen du test HINT (Hearing in Noise Test).

Le test d'audition HINT est un test fonctionnel de l'audition qui évalue la capacité d'un individu à reconnaître la parole dans le silence ainsi qu'en présence d'un bruit de fond. Il existe une version de ce test qui est adaptée pour être utilisée dans une population adulte canadienne-française. Il est administré à l'aide d'écouteurs ou, pour les individus avec des prothèses auditives, dans un champ sonore.

## 1.1 IMPACT SUR LA PERFORMANCE

L'ouïe est une faculté essentielle au travail des policiers. Dans le cadre de leurs fonctions habituelles, les policiers doivent communiquer efficacement dans des environnements calmes et bruyants. Par ailleurs, les

policiers peuvent se retrouver dans des situations critiques où une audition inadéquate pourrait constituer un risque pour eux-mêmes, leurs collègues et le public.

## 1.2 ÉVALUATION MÉDICALE

Un examen otoscopique doit être complété afin de s'assurer que les tympons sont intacts et que les canaux auditifs sont libres de cérumen. Le candidat doit également être interrogé sur ses antécédents d'infections, d'acouphènes, de vertiges et sur toute perte auditive confirmée ou subjective. Les personnes signalant une douleur à l'oreille, un écoulement, un vertige, un acouphène persistant et grave, une perte d'audition soudaine, fluctuante ou rapidement progressive, ou une sensation de plénitude ou d'inconfort dans une ou les deux oreilles doivent être orientées vers leur médecin traitant pour un examen plus approfondi et une consultation chez un spécialiste si nécessaire.

Une audiométrie tonale doit être administrée sur des fréquences de 500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 3000 Hz.

Si une perte auditive de plus de 25 dB sur 3 des 4 fréquences (500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 3000 Hz) ou une perte moyenne de plus de 30 dB pour ces 4 fréquences est identifiée, une évaluation fonctionnelle de l'audition est recommandée. Cela peut se faire à l'aide du test HINT ou d'un autre test audiométrique validé qui évalue la capacité auditive fonctionnelle. Le test HINT doit d'abord être administré avec casque d'écoute. Les candidats porteurs d'appareils auditifs peuvent répéter le test avec leurs appareils auditifs dans un champ sonore.

Les éléments requis pour le test de HINT sont les suivants :

- Test de HINT administré avec casque d'écoute
- Avec et sans prothèses auditives
- Niveau de bruit de 65 dBA
- Conditions de test : Noise front, Noise right, Noise left et Noise composite
- Évaluer la performance du test en percentile

Un gabarit de lettre à utiliser lors de la demande du test de HINT se retrouve à l'annexe 2.

## 1.3 CRITÈRES D'EXCLUSION

Les candidats sont acceptés si leurs seuils auditifs sur une audiométrie tonale ne sont pas plus de 25 dB sur 3 des 4 fréquences (500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 3000 Hz) avec une perte moyenne ne dépassant pas 30 dB pour ces 4 fréquences.

Les candidats qui ne répondent pas aux critères audiométriques ci-dessus peuvent être acceptés s'il peut être confirmé par un test audiométrique fonctionnel (tel que le test HINT) que leur compréhension de la parole dans le bruit et dans le calme, sans ou avec prothèses auditives, n'est pas pire que la performance du

5ème percentile des personnes à audition normale.

## 2. ARTICLE FINAL

Les présentes normes sont applicables à compter du 8 décembre 2022 et amendées le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

L'École se réserve le droit de demander une évaluation complémentaire pour un candidat advenant une différence marquée entre les normes précédentes et la mise à jour actuelle, qui serait au désavantage du candidat. Cette mesure n'a pas pour effet de lier un corps de police du Québec dans le cadre des exigences médicales qui sont requises dans un processus d'embauche à la fonction policière.

## ANNEXE 1 CENTRES OFFRANT LE TEST HINT

UNIVERSITÉ OTTAWA  
PAVILLON GUINDON  
451, Chemin Smyth  
Ottawa, ON, K1H 8M5

**Note importante** : Lorsqu'un candidat doit être référé pour un test de HINT, il est important de communiquer avec Véronique Vaillancourt (avec cc à Chantal Laroche) pour la prise de R.V :  
Véronique Vaillancourt : [veronique.vaillancourt@uottawa.ca](mailto:veronique.vaillancourt@uottawa.ca)  
Chantal Laroche : [claroche@uottawa.ca](mailto:claroche@uottawa.ca)

### CENTRE DE RÉADAPTATION LA MAISON (CR LA MAISON)

100, chemin du Docteur-Lemay  
Rouyn-Noranda, QC J9X 5T2  
(819) 762-6592

### CENTRE DE RÉADAPTATION LE PARCOURS (JONQUIÈRE)

2230, rue de l'Hôpital,  
Jonquière, QC G7X 7X2  
(418) 695-7788

### CENTRE DE RÉADAPTATION ESTRIE (CENTRE DE RÉADAPTATION DE L'ESTRIE)

300 rue King E, bureau 200  
Sherbrooke, QC J1G 1B1  
(819) 346-8411

### CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES. CRDP-CA

9500, boul. du Centre-Hospitalier  
Charny, QC G6X 0A1  
(418) 380-2064

### CENTRE DE RÉADAPTATION L'INTERVAL

3450, rue Sainte-Marguerite  
Trois-Rivières, QC G8Z 1X3  
(819) 375-4624

### INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC (IRDPQ)

2975, chemin Saint-Louis,  
Québec, QC G1W 1P7  
(418) 529-9141

### CENTRE RÉGIONAL DE RÉADAPTATION LA RESSOURCE

135 Bd Saint-Raymond  
Gatineau, QC J8Y 6M3  
(819) 777-6269



## ANNEXE 2

Étudiant(e) de Techniques Policières / Étudiant(e) à l'ENPQ  
Demande de test de HINT

Date: \_\_\_\_\_

Nom de l'étudiant(e) : \_\_\_\_\_

Cher(e) étudiant(e),

Vous avez passé un examen médical et des tests médicaux à notre clinique en date du \_\_\_\_\_ et ce, en prévision de votre demande d'admission éventuelle ou d'admission actuelle à L'École nationale de police du Québec.

Suite au résultat de votre test auditif tonal, la présente est pour vous aviser qu'il est nécessaire qu'un test auditif fonctionnel au moyen du test de HINT soit effectué afin de déterminer si vous répondez aux exigences minimales requises conformément au "**Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec**" actuellement en vigueur.

**Vous trouverez ci-dessous les éléments requis concernant l'administration du test de HINT par l'audiologiste :**

- Test de HINT administré avec casque d'écoute
- Niveau de bruit 65 dBA
- Avec et sans prothèses auditives
- Condition de test : Noise Front,  
Noise Right,  
Noise Left,  
Noise composite
- Performance du test en percentile.  
(But : Évaluer si la compréhension de la parole dans le bruit et le calme, avec ou sans prothèses auditives, n'est pas pire que la performance du 5<sup>e</sup> percentile des personnes à audition normale)

S.V.P veuillez remettre ce formulaire à l'audiologiste de votre choix. Afin de vous faciliter la tâche, nous joignons à la présente une liste d'endroits où le test de HINT peut être effectué.

À noter que vous devrez compléter votre démarche dans les plus brefs délais afin de permettre au médecin examinateur de finaliser votre dossier rapidement.

\*\*\* Pour un meilleur suivi, s.v.p. nous faire parvenir vous-mêmes les résultats de votre examen.

\*\*\* Il est important de noter que vous devrez payer les frais encourus pour cet examen.

Sincèrement,

---

## RÉFÉRENCES

---

- <sup>i</sup> Laroche, C., Soli, S., Giguere, C., Lagacé, J., Vaillancourt, V., & Fortin, M. (2003). An approach to the development of hearing standards for hearing-critical jobs. *Noise and Health*, 6(21), 17.
- <sup>ii</sup> Laroche, C., Giguère, C., Soli, S. D., & Vaillancourt, V. (2008). Establishment of fitness standards for hearing-critical jobs. In *Proceedings of the 9th Congress of the International Commission on the Biological Effects of Noise as a Public Health Problem, Mashantucket, CT. Dortmund, Germany: IfADo* (pp. 210-218).
- <sup>iii</sup> Soli, S. D., Giguère, C., Laroche, C., Vaillancourt, V., Dreschler, W. A., Rhebergen, K. S., ... & Meyers, L. S. (2018). Evidence-based occupational hearing screening I: Modeling the effects of real-world noise environments on the likelihood of effective speech communication. *Ear and hearing*, 39(3), 436-448.
- <sup>iv</sup> Giguère, C., Laroche, C., Vaillancourt, V., & Soli, S. D. (2019). Development of hearing standards for Ontario's Constable Selection System. *International Journal of Audiology*, 58(11), 798-804.
- <sup>v</sup> Tufts, J. B., Vasil, K. A., & Briggs, S. (2009). Auditory fitness for duty: A review. *Journal of the American Academy of Audiology*, 20(09), 539-557.
- <sup>vi</sup> Vaillancourt, V., Laroche, C., Giguere, C., Beaulieu, M. A., & Legault, J. P. (2011). Evaluation of auditory functions for Royal Canadian Mounted Police officers. *Journal of the American Academy of Audiology*, 22(06), 313-331.
- <sup>vii</sup> Trottier, A. & Brown, J. (1994). *Police Health: A Physician's Guide for the Assessment of Police Officers*. Ottawa: Canada Communication Group-Publishing.
- <sup>viii</sup> Soli, S. D., Amano-Kusumoto, A., Clavier, O., Wilbur, J., Casto, K., Freed, D., ... & Rhebergen, K. S. (2018). Evidence-based occupational hearing screening II: Validation of a screening methodology using measures of functional hearing ability. *International journal of audiology*, 57(5), 323-334.
- <sup>ix</sup> Laroche, C., Giguère, C., Vaillancourt, V., & Soli, S. (2011). Update on fitness standards for hearing-critical jobs. In *Proceedings of the 10th International Congress on Noise as a Public Health Problem, July* (Vol. 24, pp. 234-41).